

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026
RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Nbre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril,

Le conseil municipal de la commune de Luz-Saint Sauveur,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. Hervé MARCHAND, Maire.

Présents : Hervé MARCHAND, Florence MARQUE BARTHECOY (pouvoir de Laurent CAZAUX), Jérôme LURIE (absent aux points 1.10, 1.7 et 2.1), Christine DUFOURCQ RIVIÈRE (pouvoir de Tiphaine MONKA), Pierre LAGRANGE, Agnès DEMOURY, Annie SAGNES LAGRANGE, Angéline SOLÉ, Sylvain POURTET, Bernard DHOUDAIN (pouvoir de Christine PRISSÉ), Romain ESTRADÉ.

Absents excusés : Laurent CAZAUX (pouvoir à Florence MARQUE BARTHECOY), Tiphaine MONKA (pouvoir à Christine DUFOURCQ RIVIERE), Christine PRISSÉ (pouvoir à Bernard DHOUDAIN), Romain BARIAC.

Secrétaire de séance : Christine DUFOURCQ RIVIERE

Délibération n°D20260429-1.1 : Budget Primitif 2026-vote des taux de la fiscalité directe locale 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et trois abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) :

- **DECIDE** de fixer les taux des taxes directes locales pour 2026 comme rapporté,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer l'état 1259.

Délibération n° D20260429-1.2 : Budget principal – budget primitif 2026

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et trois abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade), le conseil municipal :

- Approuve le budget primitif pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° D20260429-1.3 : Budget principal exercice 2026 – attribution des subventions aux associations

Ne prennent pas part au vote Bernard Dhoudain (pouvoir de Christine Prissé), Jérôme Lurie, Florence Marque Bartheocoy (pouvoir de Laurent Cazaux), Christine Dufourcq-Rivière (pouvoir de Tiphaine Monka).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue les subventions aux associations tel que cela a été rapporté et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations concernées.

Délibération n° D20260429-1.4 : Budget annexe « assainissement » – budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade), le conseil municipal :

- Approuve le budget primitif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° D20260429-1.5 : Budget annexe « eau potable » – budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) :

- Approuve le budget primitif du budget annexe « eau potable » pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° D20260429-1.6 : Budget annexe « transports » – budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) :

- Approuve le budget primitif du budget annexe « transports » pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° D20260429-1.7 : Budget annexe « thermes de Saint-Sauveur » - budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) :

- Approuve le budget primitif du budget annexe « régie des thermes » pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibérations n° D20260429-1.8 : Budget annexe « microcentrale de l'Yse » – budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) :

- Approuve le budget primitif du budget annexe « microcentrale de l'Yse » pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° D20260429-1.9 : Commission communale des impôts directs – proposition des membres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de soumettre la liste rapportée au directeur départemental des finances publiques pour la composition de la commission communale des impôts directs.

Délibération n° D20260429-1.10 : Approbation du budget et des comptes de l'Office du tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) approuve le budget 2026 et les comptes 2025 de l'office du tourisme de Luz-Saint-Sauveur, tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération n° D20260429-2.1 : création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade), décide de :

- Créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 6 mois allant du 4 mai 2026 au 3 novembre 2026,

- Fixer la rémunération de l'agent par référence à l'indice Brut 368 Indice majoré 367 du grade de recrutement.

Délibération n° D20260429-3.1 : Chantier international de bénévoles – convention de partenariat avec l'association Concordia

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions (B.Dhoudain, C.Prissé, R.Estrade) décide d'approuver les modalités de partenariat avec l'association Concordia pour la réalisation du chantier international de bénévoles 2026 et d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.